

Biodiversité ordinaire en milieu agricole

Un Observatoire fondé sur la participation des agriculteurs

Chambres d'agriculture France s'est associée au projet du ministère de l'Agriculture pour proposer aux agriculteurs de contribuer à la connaissance de la biodiversité ordinaire sur leurs exploitations. Les conseillers d'une trentaine de Chambres d'agriculture ont ainsi participé aux trois journées qui leur étaient proposées pour se former à plusieurs protocoles d'observation. Ils sont désormais en charge de l'animation locale de l'observatoire auprès des agriculteurs.

L'observatoire de la biodiversité en milieu agricole est un projet piloté par le ministère de l'Agriculture. Chambres d'agriculture France participe à sa mise en œuvre avec l'appui du MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle). Ce projet est fondé sur l'observation volontaire de la biodiversité ordinaire par des agriculteurs sur leurs parcelles. Il répond à un double objectif :

- constituer une base de données et des indicateurs sur la biodiversité ordinaire en milieu agricole, afin de disposer de références et éventuellement d'orienter les politiques publiques ;
- impliquer les acteurs du monde agricole dans ce domaine en leur donnant des outils pour mieux connaître et suivre la biodiversité présente sur leurs exploitations.

Cette démarche a été initiée en 2009, du fait de l'absence d'indicateurs sur la biodiversité ordinaire en milieu agricole. Des protocoles d'observation ont donc été

élaborés par le MNHN pour permettre aux agriculteurs volontaires de s'impliquer dans cette démarche, en réalisant eux-mêmes les observations sur leurs parcelles. D'autres acteurs peuvent également participer à l'observation (élèves de lycées agricoles, techniciens de structures accompagnant les agriculteurs, étudiants de BTS ou d'écoles d'ingénieurs...).

En 2010, une phase test de ces protocoles a été menée en mobilisant des agriculteurs sur 9 territoires pilotes, par le biais de plusieurs réseaux déjà existants, parmi lesquels 8 Chambres d'agriculture :

- formation des conseillers de Chambres aux protocoles d'observation,
- mobilisation et accompagnement d'agriculteurs volontaires dans la réalisation des relevés,
- appui des agriculteurs pour les retours au MNHN sur la faisabilité scientifique, technique (date, emplacement) et sociale (appropriation du projet par les agriculteurs) des protocoles.



© Chambres d'agriculture France



Cette phase test a été concluante :

- 9 territoires pilotes, 88 sites et 74 agriculteurs se sont engagés dans la démarche.
- 83 % des participants s'estiment satisfaits de leur participation,
- des améliorations ont été apportées aux protocoles.

Cette première année a donc permis de s'assurer de la faisabilité de la démarche et de vérifier l'intérêt des exploitants et des Chambres d'agriculture pour cet observatoire.

Pour les agriculteurs il s'agit de :

- mieux connaître la biodiversité présente dans leurs parcelles,
- faire le lien entre les espèces présentes dans les parcelles et les pratiques,
- développer la connaissance pour adapter la gestion de la biodiversité en milieu agricole,
- faire valoir le rôle des agriculteurs dans la préservation de la biodiversité auprès de la société,

et pour les Chambres d'agriculture de :

- se positionner comme accompagnateur principal des agriculteurs sur cette thématique,
- être en position d'alimenter la réflexion sur de nouveaux indicateurs,
- initier les échanges et constituer un réseau interne aux Chambres sur cette thématique,

1. *Chambres régionales de Lorraine, Nord Pas de Calais, Picardie, PACA, Rhône-Alpes, Chambres départementales de l'Aisne, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de l'Aube, de l'Aveyron, des Bouches du Rhône, de la Charente-Maritime, de la Côte d'Or, de la Dordogne, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Marne, de la Haute-Marne, du Morbihan, de la Moselle, de Saône et Loire, des Deux-Sèvres, de la Somme, du Tarn, du Var, du Vaucluse, de la Vendée et l'OIER SUAMME.*

- faire évoluer les pratiques de conseil de la Chambre aux agriculteurs en y intégrant la biodiversité,
- disposer d'éléments d'état des lieux pour mettre en avant le travail des agriculteurs.

L'objectif pour 2011 ainsi que pour les années suivantes est d'augmenter le nombre d'observateurs, en mobilisant un plus grand nombre de réseaux locaux. Chambres d'agriculture France s'est donc engagée aux côtés du ministère de l'Agriculture pour le déploiement de l'observatoire sur le territoire, en continuant à mobiliser les Chambres d'agriculture. 8 d'entre elles ont ainsi une convention sur 2011 avec l'APCA : la Côte d'Or, l'Hérault, l'Isère, la Haute-Marne, le Morbihan, le Var, le Vaucluse et la Vendée. Leur rôle est de mobiliser et d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des protocoles et dans la transmission des résultats.

Trois journées à destination des conseillers

Trois journées de formation étaient donc organisées par Chambres d'agriculture France et le MNHN pour présenter le projet aux conseillers et animateurs des structures intéressées et les former aux protocoles d'observations.

Les 3 journées de formation ont eu lieu lundi 14 février à la Roche-sur-Yon (85), mercredi 16 février à Chaumont (52) et vendredi 18 février à Avignon (84), trois territoires qui s'étaient déjà impliqués en 2010. Les journées étaient ouvertes à tous les acteurs intéressés au-delà des Chambres ayant passé une convention. La présence d'une trentaine de Chambres d'agriculture⁽¹⁾ et d'une vingtaine d'autres structures (Fédérations des chasseurs, Parcs naturels régionaux, Conservatoires des espaces naturels, LPO, CIVAM,

Lycées agricoles...) montre donc bien que l'intérêt pour la démarche dépasse bien le cadre limité du conventionnement.

Après une introduction sur le contexte et les objectifs du projet, les 4 protocoles d'observation leur ont été présentés en mettant l'accent sur l'intérêt des espèces suivies pour l'agriculture :

- les vers de terre pour les propriétés du sol,
- les mollusques et carabes, ravageurs ou auxiliaires des cultures,
- les abeilles solitaires,
- les papillons, ces deux derniers groupes pour leur participation à la pollinisation.

Une sortie sur le terrain a permis de mettre en pratique certains des protocoles sur des exploitations déjà impliquées dans l'observatoire. Chaque journée s'est terminée par une présentation des analyses et retours envisageables à court et long termes et de quelques pistes pour l'animation de l'observatoire localement.

Un projet national qui répond aux attentes locales

Ce projet, qui associe au niveau national le ministère de l'Agriculture, Chambres d'agriculture France et le MNHN a rencontré une forte adhésion locale dès 2010 qui augmente encore en 2011 : selon les estimations, le réseau des Chambres d'agriculture va mobiliser cette année entre 150 et 200 agriculteurs, tandis que les autres réseaux devraient bénéficier au total de l'engagement d'un nombre similaire d'exploitations, lycées agricoles, etc... Cette mobilisation importante montre bien le rôle clef des Chambres d'agriculture dans la mobilisation locale pour un projet national.

Stéphanie GILARD
Pauline TEYSSIER-METGE
Chambres d'agriculture France
Pôle Entreprises et Territoires